



Séance du 16 octobre 2025 à 18h30 Procès- verbal

Date d'approbation : 05 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Membres présents : Mesdames et Messieurs : Marie-Christine BREJAUD, Claude BRIGAUD, Marie-Jo DAILLY, Nadine DELANNE, Sylviane FORTIN, Gaëlle MOULIN, Jean-Marc VERRHIEST, Evelyne DOS SANTOS

Absents excusés : Christian BARON ; Agathe JOFFRE a donné procuration à Nadine DELANNE, Justine MOREAU

Secrétaire de séance : Claude BRIGAUD

Quorum

Le quorum est établi comme suit :

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de procuration : 1

Nombre de votants : 9

Approbation à l'unanimité de la séance du 4 juin 2025.

Ordre du jour

N° DÉLIBÉRATION	OBJET
2025-07	Noël 2025 – Repas des aînés
2025-08	Noël 2025 – Colis des aînés

Mme Martine LARRERE ayant donné sa démission, Monsieur le Président a nommé Mme Evelyne DOS SANTOS en qualité de membre du CCAS et représentante de l'UDAF 36.

Délibération n°2025-07 – Noël 2025

Repas des aînés

Madame la vice-présidente informe l'assemblée que le repas des aînés 2025 se tiendra le mercredi 10 décembre 2025, à 12h00, au restaurant « le V8 » à la base Karting US à la Martinerie.

Le repas est offert aux personnes bénéficiaires de 70 ans et plus. Les personnes non bénéficiaires devront s'acquitter de la somme de 35€.

Madame la vice-présidente demande à l'assemblée d'acter ce tarif.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité

- **DECIDE** de fixer l'âge des bénéficiaires à 70 ans et plus,

- **NOTE** que le repas sera gratuit pour les bénéficiaires,
- **DECIDE** que les non bénéficiaires devront s'acquitter de la somme de 35€/personne.

Quelques modifications devront être apportées à l'invitation (ordre du règlement, menu, covoiturage...)

Délibération n°2025-08

Colis des aînés

Madame la vice-présidente informe l'assemblée que les personnes dans l'impossibilité physique de se déplacer au repas des aînés peuvent prétendre à un colis garni.

Il est proposé que ces colis soient confectionnés par la société API supérette au prix de 30€ pour une personne seule et 40€ pour un couple.

Il est ajouté que la société spécialisée dans les produits locaux de la Brenne ne propose pas de colis.

Madame la vice-présidente demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité

- **DECIDE** de choisir l'entreprise API supérette pour la confection des colis,
- **ACTE** qu'un colis coûtera 30€ pour une personne et 40€ pour un couple.

Mme BREJAUD se renseignera quant aux contenants des colis.

La distribution des colis se fera en même temps que celle des sacs poubelles qui pourrait avoir lieu début décembre 2025.

Le CCAS se réunira à nouveau pour une réunion de travail le mardi 18 novembre 2025 à 14h00 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

La vice-présidente,



Marie-Christine BREJAUD

La secrétaire de séance,

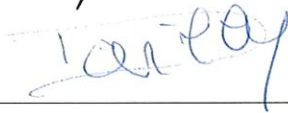


Claude BRIGAUD



SÉANCE DU 16 octobre 2025 Approbation du procès-verbal

-oOo-

BARON Christian	ABSENT
BREJAUD Marie-Christine	
BRIGAUD Claude	
DAILLY Marie-Jo	
DELANNE Nadine	Absente à la séance du 05 mars 2026
DOS SANTOS Evelyne	
FORTIN Sylviane	Absente à la séance du 05 mars 2026
JOFFRE Agathe	ABSENTE Procuration à Nadine DELANNE
MOREAU Justine	ABSENTE
MOULIN Gaëlle	Absente à la séance du 05 mars 2026
VERRHIEST Jean-Marc	Absent à la séance du 05 mars 2026